

PROCES VERBAL SOMMAIRE

Lundi 26 mai 2008 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de communes des deux Rives de la Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SORAIN, Président.

Secrétaire de séance :

Catherine LABOUREY

Date de la Convocation

16 mai 2008

Date d'affichage :

16 mai 2008

**Nombre de conseillers
en exercice : 23**

**Nombre de conseillers
présents : 22**

Nombre de votants : 22

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

- β Michel SORAIN
- β Philippe TAUTOU
- β Eddie AÏT
- β Joël MANCEL
- β Pierre CARDO
- β Mireille BOURBON-PEREZ
- β Laurent LANYI
- β Philippe BARRON
- β Annick WOLFF
- β Rolande FIGUIERE
- β Pierre GAILLARD
- β Virginie MUNERET
- β Nicole BIARD
- β Jean-Louis FRAN CART
- β Jean-Yves SIX
- β Martine PELLETIER
- β Pierre-Claude DESSAIGNES
- β Hubert FRANCOIS-DAINVILLE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- β Hugues RIBAUT
- β Annick DELOUZE-WOLFF
- β Denis FAIST
- β Catherine ARENOU
- β Nathalie JUBAN
- β Patrice JEGOUIC

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS :

- β Alain MAZAGOL
- β Isabelle MADEC
- β Catherine LABOUREY
- β Gérard. SEVAULT
- β Manuela MARIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2008

SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine LABOUREY a été désignée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2008

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2008 a été approuvé à l'unanimité.

1. AMENAGEMENT DE LA RUE DES PIERREUSES ET DE LA PLACE DU PAS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

A l'unanimité, le conseil communautaire,

SOLLICITE, auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et du Conseil Général des Yvelines, l'octroi d'une contribution financière permettant de réaliser l'opération projetée.

DEMANDE au Conseil Général des Yvelines l'autorisation d'engager les travaux concernés sans attendre la décision se rapportant au financement de ceux-ci.

PREND ACTE que le différentiel entre le coût hors taxe de l'opération et le montant des subventions obtenues, ainsi que la T.V.A. restent à la charge de la Communauté de Communes.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le conseil communautaire décide,

D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

- Mission Locale de Conflans Sainte Honorine	49 815,00 €
- Mission Locale de Poissy	59 536,00 €
- Mission Locale des Mureaux	1 860,00 €
- Agir contre l'exclusion, Combattre les inégalités, Réunir les hommes et les moyens (A.C.R.)	5 000,00 €
- Agence Intercommunale pour le Développement et l'Emploi (A.I.D.E.)	72 000,00 €
- Maison de l'emploi (PLIE)	36 666,00 €
- Association Parc aux Etoiles	70 000,00 €
- Maison de l'emploi Amont 78	26 753,00 €
- Plate Forme d'Initiatives Locales (P.F.I.L.)	25 200,00 €

D'APPROUVER les termes des conventions à intervenir avec les associations auxquelles il est attribué une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

3. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE RETROCESSION DE TERRAINS DE LA ZAC INTERCOMMUNALE SECTEUR SUD DE TRIEL SUR SEINE

A l'unanimité, le conseil communautaire,

VALIDE les termes de l'avenant n°1 à la convention en date du 13 juillet 2007.

4. AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS DE LA VILLE DE VERNEUIL SUR SEINE

A l'unanimité, le conseil communautaire,

AUTORISE le Président à signer un avenant d'un mois avec la société **Éolia Propreté** titulaire du lot n° 1 du marché de « Collecte et conteneurisation pour les déchets ménagers de la commune de Verneuil-sur-Seine » pour un montant d'environ 47 848,72 € HT soit 50 480,40 € TTC.

PREND ACTE que cet avenant n'entraîne pas une augmentation de plus de 5 % du marché initial global.